

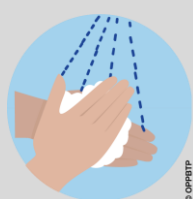
Mode opératoire de l'intervention à votre domicile

1



Nos techniciens se déplacent en véhicule individuel.

2



Avant l'intervention ils se lavent les mains (eau + savon ou gel hydroalcoolique)

3



Le port du masque est obligatoire avant de pénétrer dans votre domicile.

4



Chaque technicien dispose de gants jetables à usage unique

5



Nous vous demandons de respecter la distance barrière de 1m

6



Maintenez vous à l'écart de la zone de travail

7



Les travaux sont ainsi réalisés en toute sécurité de l'intérieur ou de l'extérieur

8



Le technicien vous confirme le travail réalisé sans signature du bon d'exécution

9



Les déchets liés au chantier sont enlevés

10



Les éléments de protection sont mis dans un sac et évacués

11



Le technicien nettoie certains éléments de son véhicule avant de reprendre la route